communiqué

Paris, le 19 octobre 2011

Engageons-nous pour la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) !

Dans les moments de crise, la tentation est grande de rester sourd au changement. Pourtant, il n'a jamais été aussi nécessaire de poursuivre et d'accentuer les efforts engagés en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Le Comité 21 a pris des engagements dans ce sens et invite tous ses adhérents, notamment les entreprises, à s'engager à leur tour.

Le contexte de crise actuel peut faire craindre que certaines entreprises réduisent la voilure de leurs démarches de RSE, privilégiant les retours sur investissements rapides. Pourtant, ces démarches de responsabilité sont un facteur de performance et de création de valeur pour les entreprises, les poussant à se remettre à question et à innover.

C'est pourquoi le Comité 21 a pris trois engagements forts :

1. Afin que les réglementations nationales se mettent en place dès que possible, le Comité 21 a adressé une lettre au Premier ministre, François Fillon, lui demandant de faire aboutir, dans les plus brefs délais, la publication du **décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2,** et exprime sa vive inquiétude **suite aux amendements récemment déposés à l'Assemblée nationale qui reportent d'un an cette entrée en vigueur et réintroduisent une distinction entre entreprises cotées et non cotées, remise en cause par le Conseil d'Etat**.

2. A la veille des prochaines réunions du G20 et du B20 à Paris, le Comité 21 a signé ***l'Appel de Paris de la RSE***, initié par le député Bertrand Pancher, pour que la RSE devienne un axe de régulation publique des marchés.

3. Enfin, le Comité 21 invite ses adhérents à signer la ***lettre d'engagement du Forum Citoyen pour la RSE,*** par laquelle les acteurs privés encouragent l'Union européenne à être proactive en matière de RSE, afin de créer les conditions favorables aux entreprises européennes pour contribuer véritablement et significativement à une économie globale durable.

La RSE ne saurait se réduire à de la technique, encore moins à de la communication ou à de simples effets d'annonce. Elle engage profondément en invitant à agir de façon sincère, ambitieuse, dans une logique d'ouverture à ses parties prenantes. Le Comité 21 a pour vocation d'accompagner ses entreprises adhérentes dans ces démarches, grâce notamment à la mise en réseau, la publication d'outils méthodologiques et de réflexions prospectives.

Le Comité 21 a pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents issus de tous secteurs afin qu'ils s'approprient et mettent en œuvre, ensemble, le développement durable à l'échelle d'un territoire.
Le Comité 21 a été créé en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21, programme d'actions ratifié par plus de 170 pays au sommet de Rio.

Contact presse : Christine Delhaye, delhaye@comite21.org – 01 55 34 75 23
Contact RSE : Karine Viel, viel@comite21.org – 01 55 34 75 29

Comité 21
132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France
Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20
comite21@comite21.org . www.comite21.org . www.agenda21france.org